

Formation du 29 septembre 2020:
L'intégration du risque inondation
dans les politiques d'aménagement
De 9h30 à 17h



Les politiques de prévention issues de la loi Grenelle II invitent les collectivités territoriales à considérer les impacts que peut avoir une inondation sur leur territoire, afin d'orienter leurs politiques publiques, et notamment celles qui concernent l'aménagement de leur territoire, en faveur de la réduction de ces impacts.

La prise en compte du risque d'inondation intervient tout au long de la vie d'un territoire : de la planification de son aménagement à la délivrance des autorisations d'urbanisme, en passant par la programmation de travaux, le renouvellement urbain voire la requalification de quartiers, etc.

Comment intégrer les différents risques d'inondation de manière efficace dans la planification (documents d'urbanisme et outils dédiés) ?

Au moment de la conception de projets d'aménagement exposés à des risques d'inondation, quels principes prendre en compte ? Pour quelles réalisations concrètes ?

Cette formation apporte des réponses en proposant des pistes méthodologique pour mieux intégrer les différents risques d'inondation (par débordement de cours d'eau, submersion marine, ruissellement, remontée de nappe, ...) dans les outils du droit de l'urbanisme (SCoT, PLU), et dans les projets opérationnels.

INTERVENANTS



- Collectivités : Bordeaux Métropole, syndicat DEPART
- Etat : DDTM des Bouches-du-Rhône
- Aménageur : MAGEO
- CEPRI

OBJECTIFS



- Acquérir une vision globale de l'intégration du risque dans les décisions d'aménagement du territoire, de la planification à l'urbanisme opérationnel.
- Permettre une meilleure prise en compte des différents types de risques d'inondation dans les outils du droit de l'urbanisme, et dans les opérations d'aménagement.
- Obtenir des réponses pragmatiques aux questions les plus fréquentes des collectivités.

MÉTHODES



Alternance d'apports méthodologiques et d'études de cas.

DURÉE



Une journée



PROGRAMME



9h30 : *Présentation de la formation*

9h45 : Introduction

10h-12h30 : Comment prendre en compte les risques d'inondation dans l'aménagement de mon territoire ? Quels outils ai-je à ma disposition ?

- Les différents outils qui peuvent intégrer le risque d'inondation.
- Zoom sur certains outils spécifiques : SCOT, PLU/PLUi, carte communale, le PPR (nouveau décret lié au décret du 05 juillet 2019).

→ Interventions du **syndicat DEPART** porteur du SCoT des Territoires de l'Aube, de la **DDTM des Bouches-du-Rhône** et du **CEPRI**.

12h30-14h : *Pause déjeuner*

14h-16h30 : Comment aménager mon territoire de façon opérationnelle en tenant compte du risque d'inondation ?

- Tenir compte du risque d'inondation dans les autorisations d'urbanisme.
- Les principes à prendre en compte dans les opérations d'aménagement (renouvellement urbain).

→ Interventions de **Bordeaux Métropole**, de **MAGEO** (cabinet de géomètres-experts et bureau d'étude en génie urbain) et du **CEPRI**.

16h30 : Conclusion de la formation.

17h : *Fin de la formation.*

